

préoccupant spécialement de la réunification des familles et des mesures humanitaires.

La réunion de Vienne a obligé les membres de la conférence à publier toutes leurs dispositions législatives et réglementaires qui touchent directement le mouvement des personnes à l'intérieur des États et entre les États. Je crois qu'il nous faut des lois et des règlements pour nous occuper de cas comme celui des Biedrycki, auquel j'ai fait allusion.

Vous pouvez le constater, monsieur le Président, la liste est longue, la portée de la conférence tout à fait illimitée. Maintenant plus que jamais, nous avons l'occasion d'élargir le rôle et d'accroître l'efficacité de la CSCE. Je suis très heureux et même étonné de constater que le gouvernement semble vraiment déterminé à saisir cette occasion et à jouer un rôle de premier plan à la prochaine conférence, si on en juge d'après la motion à l'étude. Mes collègues et moi n'avons rien à redire au principe de cette motion.

En fait, lorsque M. Chevardnadze est venu au Canada en mai dernier et a adressé la parole au Comité permanent des affaires étrangères, il a exprimé le voeu que la CSCE joue un rôle plus important et devienne une tribune favorisant des relations Est-Ouest élargies.

Mes collègues et moi avons appuyé ce principe comme l'expression d'un équilibre idéal permettant aux pays touchés par l'évolution du climat mondial de jouer un rôle plus important, ce que doit normalement favoriser le rapprochement idéologique entre les superpuissances.

Pour une fois, nous allons pouvoir nous occuper d'autre chose, d'autres menaces à la sécurité, comme le secrétaire d'État lui-même l'a dit dans le discours qu'il a prononcé en mai, et auquel le secrétaire parlementaire a fait allusion, pour annoncer la nouvelle politique du gouvernement en Europe.

Je ne peux m'empêcher de me demander, cependant, comment cette initiative s'intégrera dans l'Europe de 1992. Nous savons déjà, en effet, que certains pays souhaitent s'occuper davantage de leurs propres affaires et laisser l'Amérique du Nord à l'écart du processus de décision.

Comment donc allons-nous maintenir les caractères transocéaniques de la CSCE? Lorsque le Comité permanent des affaires extérieures s'est rendu en URSS puis en Allemagne, le 1<sup>er</sup> mai, tant les Allemands de l'Est que ceux de l'Ouest nous ont dit qu'ils tenaient à la participation du Canada et des États-Unis comme membres de plein droit. C'était plutôt rassurant à entendre.

### *Initiatives ministérielles*

J'aimerais cependant obtenir des éclaircissements sur le rôle que joueraient l'assemblée parlementaire mentionnée dans la motion, ainsi que le centre d'intervention en cas de crise et le secrétariat permanent. Je voudrais aussi savoir comment tout cela se répercutera sur le rôle de l'OTAN.

Est-ce que le ministre considère que la Conférence pourrait remplacer l'Alliance atlantique ou bien existerait-elle parallèlement à cette dernière? Si tel est le cas, comment envisage-t-il l'avenir du Pacte de Varsovie, aujourd'hui défunt? Comment la CSCE peut-elle garantir la paix et la sécurité des pays qui appartenaient auparavant au Pacte de Varsovie? Quels conditions devront remplir les nouveaux membres? Comment accueillera-t-on les États baltes qui souhaiteraient y adhérer?

Je dois dire, monsieur le Président, que je sais à quel point vous vous êtes battu pour le maintien de la politique de non-reconnaissance de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie.

À cause de la crise du golfe Persique et de notre propre crise d'Oka, les gens ont en quelque sorte oublié ces trois pays alors que l'Ouest, Canada et États-Unis compris, ont toujours refusé de reconnaître leur occupation par l'Union soviétique.

Si nous ne l'avons pas fait pendant 50 ans, pourquoi le faisons-nous maintenant?

• (1210)

La CSCE ne devrait-elle pas s'occuper de cette question? Les peuples de ces pays attendent une réponse.

Je ne pense trahir aucun secret, mais je crois savoir que les dirigeants de la Lituanie et de la Lettonie négocient pour pouvoir venir en visite au Canada. D'après la rumeur, le premier ministre serait disposé à les accueillir officiellement.

Si c'est vrai, je voudrais, par votre intermédiaire, monsieur le secrétaire parlementaire, remercier sincèrement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le premier ministre, au nom des Canadiens d'origine balte. Je crois que c'est un geste d'une très grande importance. Le gouvernement, à cet égard, peut compter sur le plein appui de ce côté-ci de la Chambre.

Autre question: quelles conditions devront remplir les pays qui, ne pouvant être membres de la Conférence, voudront y être admis à titre d'observateurs? Comment les accueillerons-nous? Qui prendra ces décisions?